



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6388^e séance

Vendredi 17 septembre 2010, à 10 h 20
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Apakan	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Miyajima
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serry à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Robert Serry. Je donne maintenant la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : À présent, l'espoir renaît dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Après des mois de pourparlers indirects, le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas se sont rencontrés les 1^{er} et 2 septembre derniers à Washington, sous les auspices du Président Obama et de la Secrétaire d'État Clinton, pour entamer des négociations israélo-palestiniennes directes, et ils ont tenu un deuxième cycle de pourparlers le 14 septembre à Charm el-Cheikh et le 15 septembre à Jérusalem avec la participation de la Secrétaire d'État Clinton. Le Secrétaire général félicite les dirigeants d'avoir fait ces premiers pas importants, remercie le Président Obama, la Secrétaire d'État Clinton et l'Envoyé des États-Unis, M. Mitchell, pour leur engagement, et il se félicite de l'appui personnel qu'ont apporté au processus le Président égyptien, M. Moubarak, et le Roi Abdallah de Jordanie.

Avant la tenue de ces pourparlers, le Quatuor a réaffirmé le 20 août son attachement indéfectible à ses précédentes déclarations, y compris celle du 19 mars à Moscou, et a déclaré que des négociations directes et

bilatérales qui règlent toutes les questions relatives au statut final doivent

« aboutir à un règlement, négocié entre les parties, qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et donne naissance à un État palestinien indépendant, démocratique et viable coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins ».

Le Quatuor s'est également déclaré résolu à appuyer les parties tout au long des négociations, qui peuvent aboutir d'ici un an, et la mise en œuvre d'un accord.

À Washington, le Premier Ministre Nétanyahou a affirmé que le Président Abbas était son partenaire pour la paix, tandis que le Président Abbas a condamné la violence et exprimé son désir qu'il soit définitivement mis fin au conflit. Les dirigeants ont accepté de rechercher une solution sur la base de deux États pour deux peuples. Ils ont convenu que les négociations pouvaient aboutir d'ici un an et que leur objectif était de régler les questions relatives aux frontières, à la sécurité, aux réfugiés, à Jérusalem et toutes les autres questions fondamentales. Ils ont décidé de se rencontrer toutes les deux semaines et d'élaborer un accord cadre sur le statut permanent. Il ne s'agirait pas d'un accord intérimaire mais d'un accord qui tiendrait compte des compromis fondamentaux nécessaires à l'élaboration d'un traité de paix global pour mettre fin au conflit et rétablir une paix durable entre Israël et les Palestiniens, en créant un État palestinien démocratique et viable aux côtés d'un État d'Israël vivant dans la sécurité. Pendant le deuxième cycle de pourparlers, les dirigeants ont entamé un échange de vues approfondi sur les questions fondamentales.

Le 31 août, alors que les dirigeants se préparaient à lancer les négociations, quatre Israéliens ont été tués presque à bout portant alors qu'ils se rendaient en voiture dans la zone C de la Cisjordanie. Cet attentat a été largement condamné. Le Hamas a revendiqué cet attentat ainsi qu'un autre attentat perpétré le 1^{er} septembre suivant des méthodes similaires et qui a fait deux nouveaux blessés israéliens. Je salue la réaction des deux dirigeants à la suite de cet attentat. Le Président Abbas l'a condamné, et les forces de sécurité palestiniennes ont mené des interrogatoires et appréhendé quatre personnes soupçonnées d'être impliquées dans ces attentats. Le Premier Ministre Nétanyahou a poursuivi les pourparlers directs, déclarant que si Israël recherche des garanties sur le

plan de la sécurité, il ne laissera pas les terroristes le dissuader de rechercher la paix. Il demeure important que chacune des parties cherche de son côté à réfréner les extrémistes qui tenteront de miner le processus politique.

Je tiens à rappeler au Hamas que la voie de la non-violence, de l'unité palestinienne et de l'acceptation des principes fondamentaux du processus de paix est la seule qui peut permettre de réaliser les aspirations palestiniennes légitimes.

Il y a neuf mois et demi, le Premier Ministre Nétanyahou a eu le mérite d'instaurer une suspension partielle des implantations de colonies, ce qui a eu des effets positifs sur le terrain. Le Secrétaire général s'associe au Président Obama, à la Secrétaire d'État Clinton et aux ministres des affaires étrangères de l'Union européenne pour appeler à une prorogation du moratoire qui expire à la fin du mois. En effet, nous réaffirmons la position de l'ONU selon laquelle les colonies sont illégales au regard du droit international et nous renouvelons l'appel lancé à Israël par le Quatuor pour qu'il gèle toutes les activités de colonisation, y compris la croissance naturelle, conformément à la Feuille de route. Nous comptons sur le dynamisme constant du Premier Ministre Nétanyahou et du Président Abbas pour éviter les actes de provocation et œuvrer en tant que partenaires pour créer des conditions favorables à la réussite des négociations.

Je souligne également l'importance du contexte régional. J'encourage les pays de la région à prendre des mesures d'appui concrètes au fur et à mesure de la progression du processus. J'encourage également Israël et la Syrie, ainsi que le Liban, à réagir de manière positive aux initiatives visant à rechercher un moyen de progresser sur les volets régionaux du processus de paix. Toutes les parties doivent s'employer à tenir la promesse contenue dans l'Initiative de paix arabe.

En vue d'évaluer les progrès enregistrés dans les pourparlers israélo-palestiniens et dans le processus général de recherche d'une paix juste et durable dans la région, le Secrétaire général recevra les hauts responsables du Quatuor le 21 septembre – mardi prochain – puis tiendra une réunion avec les membres du Comité de suivi de la Ligue des États arabes sur l'Initiative de paix arabe.

Les membres du Comité spécial de liaison se rencontreront également à New York le 21 septembre pour évaluer les progrès enregistrés et définir la voie à

suivre dans le domaine économique et en ce qui concerne le renforcement des institutions. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur la conclusion énoncée par la Banque mondiale dans le rapport qu'elle a présenté à la réunion du Comité et selon laquelle « si l'Autorité palestinienne maintient ses résultats actuels en matière de renforcement des institutions et de prestation de services publics, elle sera bien placée pour créer un État à tout moment dans un avenir proche ». Je partage pleinement cette conclusion.

Le 29 août, l'Autorité palestinienne a présenté un document intitulé « Homestretch to Freedom », qui trace la voie à suivre pour mener à bien d'ici à août 2011 le programme sur deux ans de l'Autorité palestinienne visant à préparer les institutions à la création de l'État. Elle s'engage à prendre des mesures concrètes, à définir clairement les rôles et les responsabilités et à garantir la transparence des résultats et la responsabilité effective. Elle donne également une orientation à l'assistance internationale. Pour soutenir ce programme, il faut régler d'urgence le problème des besoins budgétaires récurrents de l'Autorité palestinienne et de la crise croissante de liquidités. Je me félicite des engagements pris récemment par les donateurs concernant l'apport d'un financement supplémentaire, et j'encourage d'autres engagements de ce genre afin de combler le déficit sérieux qui subsiste en matière de financement externe.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international font état d'une solide croissance économique en Cisjordanie et à Gaza cette année, le chiffre prudent de 8 % ayant été déjà avancé pour 2010. En Cisjordanie, la confiance des milieux d'affaires a continué d'être renforcée par la gestion solide de l'Autorité palestinienne et les réformes, appuyées par l'aide des donateurs, l'amélioration des conditions de sécurité, et la diminution des contraintes dont fait l'objet la circulation interne des biens et des personnes par rapport au début de 2009. Cependant, la Banque mondiale prévient qu'à moins que des mesures soient prises dans un proche avenir pour surmonter les obstacles restants au développement du secteur privé et à la croissance durable, l'Autorité palestinienne demeurera tributaire des donateurs, et ses institutions, quelque solides qu'elles soient, ne seront pas en mesure de soutenir un État viable. Cela signifie qu'aux efforts de l'Autorité palestinienne pour asseoir les fondations de son État doit correspondre la cessation des mesures d'occupation.

À cet égard, nous continuons d'appeler à une réduction des incursions, à un assouplissement plus important des obstacles à la circulation et à l'élargissement des pouvoirs de l'Autorité palestinienne en matière de sécurité. Le nombre d'entraves mises à la circulation dans toute la Cisjordanie reste plus ou moins constant : environ 500, soit 70 de moins qu'au début de l'année. Pour ce qui est des problèmes de sécurité, les forces de sécurité israéliennes ont blessé 22 Palestiniens et en ont arrêté 162 autres au cours de 279 incursions en Cisjordanie, pendant lesquelles 6 soldats israéliens ont également été blessés. Aujourd'hui, les forces israéliennes ont tué un militant du Hamas au cours d'une opération menée dans la ville cisjordanienne de Tulkarem.

Plusieurs arrêtés de démolition et d'expulsion ont été pris à l'encontre de collectivités palestiniennes de la zone C, et nous exhortons les autorités israéliennes à ne pas les mettre à exécution ou en prendre d'autres.

La situation à Jérusalem-Est est restée généralement calme pendant la période à l'examen, à une exception près, le 26 août, lorsque des colons israéliens ont tenté de pénétrer de force dans une mosquée du quartier de Silwan à Jérusalem-Est, ce qui a déclenché des affrontements entre manifestants palestiniens et forces de police israéliennes.

Le statut des quatre membres du Conseil législatif palestinien issus du Bloc du changement et de la réforme affilié au Hamas reste indéfini, et nous appelons à un règlement raisonnable de cette situation intenable. Bien que le ramadan se soit déroulé sans perturbations notables dans la ville, la majorité de la population palestinienne ne peut toujours pas se rendre à la prière du vendredi dans les lieux saints de Jérusalem-Est. Cependant, l'accès à la ville était mieux coordonné cette année que pendant les précédents mois de ramadan, et quelque 80 000 personnes en moyenne ont pu franchir les quatre points de contrôles autorisés entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est chaque vendredi du ramadan.

Je m'emploie toujours en permanence aux côtés des parties à amener un changement de dynamique à Gaza, dans le cadre de la résolution 1860 (2009). À cet égard, la récente poussée de violence s'avère très préoccupante, et ne peut qu'entraver les efforts visant à faire avancer la situation. Au cours de la période à l'examen, des groupes d'activistes palestiniens ont procédé à 10 tirs de roquettes et 22 tirs de mortiers sur Israël depuis Gaza, blessant deux Israéliens et frappant

près de zones résidentielles du sud d'Israël. Les forces israéliennes ont mené 10 attaques aériennes et 18 incursions dans Gaza, tuant sept Palestiniens et en blessant quatre autres. Trois Palestiniens sont également morts dans des incidents liés aux tunnels.

Le 12 septembre, au cours d'un tragique incident qui suscite de vives préoccupations, un tir de char israélien a tué trois civils palestiniens. Les Forces de défense israéliennes ont par la suite reconnu que ces trois personnes n'étaient peut-être pas des activistes. Je réitère fermement mon appel au plein respect par toutes les parties de leurs obligations de protection des civils au titre du droit international humanitaire et au retour au calme.

Je suis en outre profondément préoccupé par le déni constant qui est opposé aux droits fondamentaux du sergent israélien Gilad Shalit, dont personne n'a pu approcher dans la communauté internationale après plus de quatre ans passés en détention au secret. Nous demandons de nouveau à pouvoir l'approcher et appelons à sa libération.

Pendant la période à l'examen, 988 camions par semaine en moyenne sont entrés dans Gaza en provenance d'Israël, ce qui représente une légère diminution par rapport à la période précédente, et environ la moitié des volumes hebdomadaires d'avant juin 2007. La plupart des importations concernaient des produits alimentaires, mais certaines matières premières et machines à usage industriel ont pénétré également sur le territoire. La circulation des personnes reste sévèrement restreinte. Le commerce via les tunnels a diminué pour les produits qui peuvent à présent franchir les points de passage israéliens, mais fonctionne toujours pour d'autres produits. L'Égypte poursuit ses efforts destinés à neutraliser la contrebande d'armes, en fermant un certain nombre de tunnels, en mettant au jour les installations et les missiles mis en place par des activistes dans le Sinaï, et en procédant à des arrestations. Le passage de Rafah demeure ouvert à des fins humanitaires et pour le transfert vers d'autres pays des détenteurs de visas étrangers pour les pèlerinages religieux.

L'assouplissement partiel du blocus israélien a permis de générer 16 % de croissance à Gaza au premier semestre de cette année. Il y a à présent 1 365 établissements industriels en activité à Gaza, soit bien plus que les 117 de 2008, mais le tiers seulement des 3 900 qui existaient avant juin 2007. Par conséquent, si certains progrès ont été réalisés, les

restrictions imposées à l'entrée des matériaux de construction et aux exportations limitent drastiquement la reconstruction par les entreprises privées et le relèvement du secteur privé. Je pense qu'il est possible, et souhaitable, de faire davantage pour assouplir ces contraintes, et pour permettre aux Gazaouis de se déplacer plus librement, et ce, dans le plein respect des légitimes préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Je continue d'appuyer les efforts visant à accroître la présence de l'Autorité palestinienne aux points de passage.

Je me réjouis que l'on ait considérablement avancé dans l'approbation de projets internationaux à Gaza, et j'apprécie la coopération israélienne à cet égard. Israël a approuvé des travaux de construction s'élevant à 100 millions de dollars à Gaza pendant le premier semestre de 2010; seuls 60 millions de cette somme étaient destinés à des projets de l'ONU. Depuis l'annonce de leur changement de politique à Gaza en juin, les autorités israéliennes ont approuvé 31 autres projets de construction, dont 15 millions de dollars de projets de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

L'ONU reste en consultation étroite avec l'Autorité palestinienne sur les domaines dans lesquels des travaux sont prioritaires à Gaza, et elle vient de présenter au Gouvernement israélien un programme de travaux de construction et de reconstruction sur 12 mois, pour un budget de 250 millions de dollars. J'espère que ce programme de travail sera approuvé en temps voulu par les autorités israéliennes et que les procédures d'entrée des matériaux seront simplifiées afin d'en permettre la mise en œuvre.

S'agissant de la cargaison des trois navires de la flottille du 31 mai, on vient de mettre la dernière main à un dispositif visant à utiliser les matériaux de construction pour des projets de l'ONU à Gaza. Je souligne le caractère exceptionnel de ce dispositif. Nous restons convaincus que la manière idoine de répondre aux besoins de Gaza est d'emprunter les points de passage légitimes.

L'ONU appuie activement les efforts déployés au niveau local pour aplanir les divergences intrapalestiniennes au sujet de la perception du montant des factures d'électricité, qui sont à l'origine d'importantes coupures d'électricité. Après un accord obtenu le mois dernier, les recettes provenant du paiement des factures d'électricité ont été versées à

l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse acheter du combustible pour la centrale de Gaza. En conséquence, les coupures de courant ont pu être réduites de moitié.

Je suis inquiet de ce que les autorités de facto de Gaza cherchent à adopter une loi de nature à remettre en cause l'indépendance d'une institution nationale des droits de l'homme à Gaza. Depuis la dernière séance d'information mensuelle du Conseil (voir S/PV.6340), la Commission d'enquête du Secrétaire général sur l'incident de la flottille du 31 mai 2010 s'est réunie pour la deuxième fois, les 2 et 3 septembre. Le 15 septembre, le Secrétaire général a reçu le premier rapport sur l'état d'avancement des travaux qu'il avait demandé à la Commission. Ce rapport était de caractère essentiellement procédural, expliquant les tâches à accomplir et les méthodes de travail que la Commission avait unanimement adoptées afin de mener à bien son mandat.

La Commission a indiqué qu'elle avait reçu de la Turquie un rapport intérimaire avec annexes et documents y relatifs, concernant l'état des travaux d'enquête nationale. La Commission a convenu qu'elle discuterait et examinerait les rapports intérimaires, une fois qu'elle aurait reçu le rapport d'Israël. Le Secrétaire général a déclaré qu'il attendait avec intérêt l'examen sur le fond de l'incident de la flottille par la Commission. Il a été heureux d'apprendre que les réunions de la Commission se passaient dans une atmosphère positive et collégiale.

J'ai déjà souligné l'importance de nouveaux progrès vers une paix régionale. Sur le terrain, la situation dans le Golan syrien occupé est restée stable, bien que les activités de peuplement se soient poursuivies. J'ai le plaisir d'annoncer que, pendant la période à l'examen, une délégation de 220 femmes et 480 hommes a reçu d'Israël l'autorisation de rendre visite aux familles vivant en Syrie.

Je passe maintenant à la situation au Liban. Des affrontements ont éclaté le 24 août dans le quartier de Burj Abi Haidar à Beyrouth, entre partisans du Hezbollah et du groupe sunnite Ahabache. Trois personnes, dont un haut responsable du Hezbollah, ont été tuées dans des combats de rue qui se sont rapidement étendus aux quartiers voisins et se sont poursuivis pendant plusieurs heures. Des cadres d'Ahabache se sont rendus à Damas le lendemain de l'incident et ont rencontré des dirigeants du Hezbollah par la suite. Les deux parties ont convenu qu'il fallait considérer ces affrontements comme un incident isolé

et ont assuré qu'ils ne se reproduiraient pas. Une enquête est en cours sur les affrontements; elle a d'ores et déjà conduit à l'arrestation de 23 personnes. Suite à cet incident, le Conseil des ministres libanais a annoncé qu'il allait renforcer la présence de l'Armée libanaise et des forces de sécurité intérieure à Beyrouth.

Le Premier Ministre, M. Hariri, s'est rendu à Damas le 29 août où il a rencontré le Président Al-Assad. Au cours du mois écoulé, les tensions politiques se sont accrues au Liban, autour de supputations concernant des actes d'accusation que s'apprêterait à émettre le Tribunal spécial pour le Liban. Une nouvelle séance s'est tenue le 19 août dans le cadre du Dialogue national. Les participants ont convenu de poursuivre le débat sur la stratégie de défense nationale et de se réunir à nouveau le 19 octobre.

L'amendement apporté à la loi du travail, adopté par le Parlement libanais le 17 août est un pas dans la bonne direction s'agissant d'octroyer plus de droits aux Palestiniens vivant au Liban. L'ONU attend avec intérêt de voir ces nouveaux droits mis en pratique, sous la direction du Ministère libanais du travail. Ces changements, bien que très importants, devront être assortis de mesures supplémentaires visant à sortir les Palestiniens de la pauvreté.

L'insuffisance des fonds destinés à la reconstruction du camp de Nahr el-Bared continue de susciter de vives préoccupations, étant donné que 64 % des fonds nécessaires à la reconstruction complète du camp n'ont pas encore été versés. Nous exhortons les donateurs à maintenir leur engagement financier généreux à l'appui des efforts de reconstruction, ainsi que des activités de l'UNRWA dans toute la région.

Je passe maintenant à la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Une explosion s'est produite le 3 septembre au rez-de-chaussée d'une maison située dans le village de Shehabiyeh, qui a provoqué un incendie dans deux pièces de la maison et dans un garage adjacent. La FINUL a immédiatement engagé une enquête sur l'incident; elle se poursuit actuellement. Au cours de ce mois, les violations aériennes ont été presque quotidiennes.

J'en arrive à ma conclusion. Avec la reprise des pourparlers de paix, les possibilités sont énormes et les enjeux élevés. Instaurer la paix ne sera pas facile et comporte des risques, mais il serait encore plus dangereux de ne pas essayer. Les deux dirigeants ont démontré qu'ils en étaient bien conscients. Puisqu'ils ont eu le courage de commencer, ils doivent maintenant trouver le courage d'avancer et faire appel à leur sagesse et à leurs qualités d'hommes d'État pour conduire leur gouvernement et leur peuple vers un accord de paix.

Notre tâche à tous est d'appuyer ces négociations et de maximiser les chances de succès. Le consensus international est entier derrière ce processus et doit rester fort pour veiller à ce qu'il aboutisse. Le Secrétaire général continuera de s'acquitter pleinement de ses responsabilités en la matière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.